

La Roche-sur-Yon, le jeudi 19 septembre 2019

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85821 La Roche-sur-yon
Tel : 02-51-05-57-79

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU

1 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURES D'UN AVENANT

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Il est proposé de conclure un avenant au marché n° A19029 - Schéma directeur modes doux - La Chaize Le Vicomte/La Folie - avec l'entreprise ASA TP.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 ACQUISITION AUPRES DE VENDEE EXPANSION DES PARCELLES CESSIBLES ET ESPACES COMMUNS - ZAE LES AJONCS EST - LA FERRIERE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

En 2007, La Roche-sur-Yon Agglomération a confié à VENDEE EXPANSION la réalisation du Parc d'Activités Economique dénommé "LES AJONCS EST", commune de la Ferrière. La concession d'aménagement étant expirée, le concessionnaire souhaite céder au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération les emprises cessibles non commercialisées d'une contenance de 27 139 m² au prix de 524 596,87 € HT ainsi que les espaces communs, constitués de voirie et équipements, d'une contenance de 41 654 m² à l'Euro symbolique.

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver ces acquisitions.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3 ACQUISITION AUPRES DE VENDEE EXPANSION DES PARCELLES CESSIBLES ET ESPACES COMMUNS- VILLENEUVE - VENANSAULT

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

En 2007, La Roche-sur-Yon Agglomération avait confié à VENDEE EXPANSION la réalisation du Parc d'Activités Economique dénommé "VILLENEUVE", à La Landette sur la commune de Venansault. La concession d'aménagement est expirée, aussi le concessionnaire est amené à céder à la Roche-sur-Yon Agglomération les emprises cessibles non vendues d'une contenance de 45 168 m² au prix de 873 097,44 € HT ainsi que les espaces communs d'une contenance de 27 511 m² à l'euro symbolique . Le Bureau Communautaire est appelé à approuver ces acquisitions.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 ECHANGE FONCIER ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET LA SCI LES AIRELLES- ZAE LES MOLLAIRES - LES RIVES DE L'YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière d'environ 147 m² située ZAE Les Mollaires commune Les Rives de l'Yon, au profit de la SCI Les Airelles représentée par Madame LAFILE, pour la création d'une micro-crèche privée et l'acquisition auprès de cette dernière de 31 m² en vue de prendre en charge la gestion du fossé. Cette transaction fait suite à la délibération du 14 mai 2019 approuvant la cession d'une emprise foncière d'environ 939 m² et à l'adaptation du

projet de micro-crèche à la configuration de la parcelle.

Les parties se sont entendues sur un prix de 13,14€HT/m².

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cet échange foncier avec soulte de 1 524,07 € HT au profit de l'Agglomération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 CESSIION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE LA SARL EDGAR POTIER- ZAE PARC ECO 85 - LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière située au sein de la ZAE Parc Eco 85 à La Roche-sur-Yon, au profit de la SARL Edgar POTIER représentée par Madame GUINEVEU Isabelle, pour la relocalisation de leur activité actuellement située Point du Jour. Cette dernière a sollicité l'Agglomération pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 500m² à prélever sur la parcelle cadastrée section YA numéro 158p.

Cette demande a été examinée et validée par le Comité Stratégique Economie du 12 juillet 2019.

Les parties se sont entendues sur un prix de 21,36€HT/m² soit 10 680€ HT.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 CESSIION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DU CABINET LEXAW- PARC D'ACTIVITES LES JAULNIERES- LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière située au sein du parc d'activités des Jaulnières à La Roche-sur-Yon, au profit du Cabinet LEXAW représentée par Madame JOSSE Mélanie, pour la relocalisation du cabinet actuellement située rue Manuel. Cette dernière a sollicité l'Agglomération pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 2 108m², parcelles cadastrées section AS numéros 332 et 502.

Cette demande a été examinée et validée par le Comité Stratégique Economie du 12 juillet 2019.

Les parties se sont entendues sur un prix de 94 € HT/m² soit 198 152 € HT.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 SUBVENTIONS HABITAT PRIVE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur 86 demandes de subvention à l'attention des propriétaires occupants et bailleurs, pour un montant cumulé de 170 817 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**8 RENOUELEMENT DES RESEAUX EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES - RUE DE LA JOLIVIERE A MOUILLERON LE CAPTIF
ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Les prestations du présent marché ont pour objet les travaux suivants :

- Travaux de renouvellement des réseaux eaux usées rue de la Jolivière (entre l'allée des Peupliers et l'allée des Cerfs) soit 360 ml de réseau gravitaire.
- Travaux de renouvellement des réseaux eaux pluviales rue de la Jolivière (entre l'allée de la Vénérie et l'allée des Cerfs) soit 320 ml de réseau gravitaire.

Il est proposé au Bureau d'attribuer le marché à l'entreprise SEDEP pour un montant contractuel de 223 783.00 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE PAR MONSIEUR CHAILLOU SYLVAIN AU PROFIT DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION - BOULEVARD DE L'INDUSTRIE A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la convention de servitude consentie par Monsieur CHAILLOU Sylvain au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération, relative au passage de canalisations des eaux pluviales et des eaux usées, parcelle cadastrée section CW numéro 3, 25 boulevard de l'Industrie à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE PAR LA COMMUNE DE LA FERRIERE AU PROFIT DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - LES FIEFS A LA FERRIERE

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la convention de servitude consentie par la commune de La Ferrière au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération, relative à l'installation d'un poste de refoulement des eaux usées, parcelle cadastrée section ZI numéro 184, Les Fiefs à LA FERRIERE.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE